

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 1

N° de feuillet : 2



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29
SEPTEMBRE 2022.**

Vu le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022,

Le Conseil municipal **adopte** le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022, joint en annexe de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 2

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

DESIGNATION ET INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L270,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2022 modifiant la composition du Conseil municipal,

Vu le courrier de M. Gilles GUERLET informant de sa démission du Conseil municipal, reçu le 11 mars 2023 en mairie et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé,

Vu le courrier de Mme Valérie LUSSIGNY informant de sa démission du Conseil municipal, reçu le 16 mars 2023 en mairie et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé,

Vu le courrier de M. Philippe HOURDAIN informant de sa démission du Conseil municipal, reçu le 06 avril 2023 en mairie et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé,

Vu le courrier de M. Guillaume SAUVAGE informant de son refus d'intégrer le Conseil municipal, reçu le 07 avril 2023 en mairie et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé,

Vu le courrier de M. Marie-Pierre HAETTEL informant de son refus d'intégrer le Conseil municipal, reçu le 11 avril 2023 en mairie et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé,

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Nadège WAQUET, Monsieur Tanguy LATA CZ et Monsieur Francis GAILLOT, suivant immédiatement sur la liste « EnergieS@ntes & NOUVELLE ère» sont appelés à pourvoir ces sièges,

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Désigne Mme Nadège WAQUET, M. Tanguy LATACZ et M. Francis GAILLOT,
Conseillers Municipaux,

Valide leur installation au sein du Conseil municipal,

Autorise M. le Maire à modifier le tableau du Conseil municipal en conséquence et le
transmettre en Préfecture.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-
GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir
de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir
de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS
Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M.
Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-
DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN
Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier
BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 3

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Approbation du compte de gestion 2022 - Budget de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'extension du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion 2022.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 4

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Approbation du compte administratif 2022 - Budget de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'extension du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par l'ordonnateur, est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte administratif du budget de la commune

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle du Conseil au moment du vote du compte administratif.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 5

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

Vote des taux pour les taxes 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la locaux vacants. Figé de 2020 à 2022, le taux de la taxe d'habitation doit de nouveau être voté à compter de 2023. Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir ce taux à 27,60 % pour 2023.

Par ailleurs, afin de compenser les collectivités locales de la perte de recette de taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes, avec l'application d'un mécanisme correcteur lorsque la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée.

Par conséquent, depuis 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental, soit respectivement 23,42 % + 19,29 % = 42,71 %.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir ce taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2023, soit 42,71 %.

Pour ce qui relève du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est également proposé de reconduire le taux voté au titre de l'année 2022, soit 58,74%.

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	27,60 %
- Taxe foncière (bâti)	42,71 %
- Taxe foncière (non bâti)	58,74 %

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 6

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Subvention de fonctionnement au budget annexe Agora.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'activité culturelle de la salle Agora étant gérée dans un budget annexe, une subvention de fonctionnement du budget communal est nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant de la salle prises en charge par ce budget annexe.

Pour ces dépenses de fonctionnement courant en 2022, le montant de la subvention de fonctionnement est de 60 000,00 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au compte 6573641 du budget primitif de la commune le montant de 60 000,00 € en dépenses et le même montant en recettes au budget annexe Agora au compte 74748.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** la subvention de 60 000,00 € au budget annexe Agora,
- **D'inscrire** la dépense au compte 6573641 du budget de la commune

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 Mme WAQUET Nadège

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMARY, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 7

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS DE SANTES.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Santes de soutenir l'action sociale prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale en faveur des personnes fragiles, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 74 000,00 € sur l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 74 000,00€ sur l'exercice 2023.

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 dans la section de fonctionnement.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 8

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Subventions aux associations Santoises pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, d'octroyer les subventions suivantes aux associations Santoises pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Football club Santois	20 000,00 €
Ultimate	500,00 €
Tennis de table	2 500,00 €
Tennis club Santois	8 500,00 €
SANTES Nature	700,00 €
Terrains d'Ententes	1 300,00 €
F.E.T.A.R.D.S.	6 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €
Ma Petite Tribu	100,00 €
Chorale Chantons Ensemble	600,00 €
Basket-ball Santois	13 000,00 €
Cool Country Dancers	600,00 €
International Singers	450,00 €
Karaté SHINDOKAI	1 000,00 €
Orgues des Hauts de France	200,00 €
Les P'Tites Bécanes	1 500,00 €
Gym Volontaire Mixte	1 000,00 €
Ensemble Music'a Santes	5 000,00 €
Ecole de Musique	15 000,00 €
Collectif JAZZ	2 000,00 €
Groov'Folk	100,00 €
TOTAL :	81 550,00 €
Subvention exceptionnelle	
Entre'Image	1 400,00 €
TOTAL GENERAL :	82 950,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Adopte les subventions aux associations pour l'année 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme Martine DESSEIN, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 5 M. Geoffrey GRESS, Mme Hélène NOWAK, M. Xavier BOUSSE MART, Mme Isabelle MARTIN-DECARNIN, M. Francis GAILLOT.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 9

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET DE LA
COMMUNE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Santes prévoit, après approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire.

Le compte administratif 2022 du budget, qui vous a été présenté au cours de cette même séance du Conseil Municipal, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultats reportés		409 286,05 €		131 318,46 €
Opérations de l'exercice	4 617 942,21 €	5 078 222,11 €	1 153 589,78€	4 178 815,57 €
Totaux	4 617 942,21 €	5 487 508,16€		4 310 134,03 €
Résultat de clôture (=CA)		869 565,95 €		3 156 544,25 €
			Restes à réaliser (Dépenses)	Néant
			Restes à réaliser (Recettes)	Néant
			Résultat de la section d'investissement en tenant compte des RAR	3 156 544,25 €

En application de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur, de vous demander de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2022 du budget de la commune de la façon suivante :

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

- à hauteur de 419 565,95 € en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire codifiée 002 (« résultat de fonctionnement reporté » - recette de fonctionnement),

- inscrire en recette d'investissement le solde d'exécution positif dégagé sur la section d'investissement, soit 3 156 544,25 € sur la ligne budgétaire codifiée 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

En excédent de fonctionnement capitalisé à la section investissement (Art. 1068) pour un montant de
450 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Adam BENAMEUR, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Santes,
- La délibération du 13 avril 2023, relative au compte administratif 2022 du budget de la commune.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 pour le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 10

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 POUR LA COMMUNE.

Monsieur Adam BENAMEUR, Adjoint aux finances expose au Conseil municipal :

Vu la délibération approuvant le vote des taux des taxes pour l'année 2023,

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget de la commune, qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de Fonctionnement	5 106 388,59 €
En dépenses et recette d'Investissement	4 035 607,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 11

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe Agora.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'extension du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Agora.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES HIAZID

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BÉLABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 12

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Agora.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'extension du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par l'ordonnateur, est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte administratif du budget annexe Agora

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle du Conseil au moment du vote du compte administratif.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMARY, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 13

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - Budget annexe Agora.

Monsieur Adam BENAMEUR, Adjoint aux finances expose au Conseil municipal :

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget de la commune, qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de Fonctionnement	150 109,07 €
En dépenses et recette d'Investissement	30 600,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte le budget primitif Agora pour l'exercice 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait est conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-04 N° 14

N° de feuillet : 3



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation
environnementale d'exploiter une plateforme de traitement de déchets
dangereux et non dangereux (ORTEC - VALORTERRE).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L123,

Vu l'avis d'enquête publique transmis par la préfecture du Nord en date du 22 février 2023,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La société SAS Ortec Générale de Dépollution (OGD) "Valorterre Hauts-de-France", a déposé un demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de traitement de déchets dangereux et non dangereux pour son site implanté Zone portuaire - 3ème rue - 59211 SANTES;

A ce titre, une enquête publique est faite du mercredi 15 mars à 9h00 au samedi 15 avril 2023 à 12h00, le siège de l'enquête se situe en Mairie de Santes, avec présence du commissaire-enquêteur aux dates suivantes :

- 15 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- 28 mars 2023 de 14h00 à 17h00
- 06 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- 15 avril 2023 de 9h00 à 12h00

Les Conseils municipaux de Santes et des communes situées dans un rayon de 3 kilomètres de l'installation pourront formuler un avis sur la demande d'autorisation.

Vu le PLU2 classant la parcelle AM64 en ACC1 et la proximité d'une ZDH4,

Vu les matières susceptibles d'être entreposées et la dangerosité de ces dernières,

Vu les risques potentiels pour la population Santoise (pollution, incendie, ...), annexés à la présente délibération,

Certifié exécutoire : 15 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 15 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Vu l'exposé de la situation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Emet un avis **défavorable** à l'autorisation d'exploiter une plateforme de traitement de déchets dangereux et non dangereux.

La présente délibération et son annexe seront jointes à l'enquête publique et transmise au bureau des installations classées de la Préfecture du Nord.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 15 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 15 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 15

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L211-2 et L213-3;

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le conseil municipal en date du 29 mars 2018;

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est devenue compétente, lors de sa création 23 décembre 2014, en matière de plan local d'urbanisme. Elle est donc, de plein droit, devenue titulaire du droit de préemption urbain, qu'elle peut exercer en lieu et place des communes membres.

Considérant l'intérêt pour la commune de Santes de disposer de ce droit;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter auprès de la MEL, l'instauration du droit de préemption ponctuel par la parcelle AR0037 ainsi que la délégation de son exercice au profit de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter de la part de la MEL, la délégation de l'exercice du droit de préempter au profit de la commune pour ce projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette préemption.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 16

N° de feuillet : 4

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Tarifs accueil de loisirs sans hébergement, Cantine, accueil péri-scolaire et Etudes.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La commission Jeunesse propose les tarifs suivants :

► **Cantine :**

Prix d'un repas pour l'année scolaire 2023/2024				
Quotient familial	Maternelle Santois	Primaire Santois	Maternelle extérieur	Primaire extérieur
De 0 à 500 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
De 501 à 630 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
De 630 à 880 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
De 881 à 1 300 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
De 1 301 à 1 950 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Au-delà de 1 951 €	3,77 €	3,90 €	4,80 €	4,92 €
Repas PAI (déduction tarif au-delà QF>1 951 €)	- 1,80 €	- 1,84 €	- 1,80 €	- 1,84 €

► **Accueil péri-scolaire au groupe scolaire Henri Matisse :**

Quotient familial	Matin Forfait 1h30 Santois	Matin Forfait 1h30 Extérieur	Soir Tarifs à l'heure Santois	Soir Tarifs à l'heure Extérieur
De 0 à 500 €	1,47 €	2,19 €	0,98 €	1,46 €
De 501 € à 630 €	1,68 €	2,43 €	1,12 €	1,62 €
De 631 € à 880 €	1,92 €	2,64 €	1,28 €	1,76 €
De 881 € à 1 300 €	2,22 €	2,94 €	1,48 €	1,96 €
De 1 301 € à 1 950 €	2,31 €	3,03 €	1,54 €	2,02 €
Au-delà de 1 951 €	2,34 €	3,06 €	1,56 €	2,04 €

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h30) se verront facturer un supplément fixé à 4,00 € le quart d'heure.

► Etude : 1,91 €

► Accueils de loisirs :

Elève SANTOIS	Journée SANTOIS	Matin (repas) SANTOIS	Après midi SANTOIS	Garderie matin SANTOIS	Garderie soir SANTOIS
De 0 à 500 €	5.15 €	3,23 €	1.93 €	1.43 €	1.14 €
De 501 à 630 €	7.77 €	4.56 €	3.20 €	1.75 €	1.25 €
De 631 à 880 €	9.82 €	5.59 €	4.22 €	2.06 €	1.43 €
De 881 à 1 300 €	12,71 €	7,46 €	5,25 €	2,39 €	1,75 €
De 1 301 à 1 950 €	13.23 €	7.97 €	5.76 €	2.90 €	2.26 €
Au-delà de 1 951 €	13.44 €	8.21 €	5,97 €	3.12 €	2.47 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixé à 4.00€ le quart d'heure.

Extérieur Elève SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	7,21 €	5,29 €	3,99 €	2.46 €	2,17 €
De 501 à 630 €	9,83 €	6,62 €	5,26 €	2.78 €	2,28 €
De 631 à 880 €	11,88 €	7,65 €	6,28 €	3.09 €	2,46 €
De 881 à 1 300 €	14,77 €	9,52 €	7,31 €	3,42 €	2,78 €
De 1 301 à 1 950 €	15.29 €	10.03 €	7,82 €	3,93 €	3,29 €
Au-delà de 1 951 €	15,50 €	10.27 €	8.03 €	4,15 €	3,40 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixé à 4.00€ le quart d'heure.

Extérieur Elève NON SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	17,51 €	11,47 €	8.11 €	4.52 €	4,23 €
De 501 à 630 €	20.13 €	12,80 €	9,38 €	4.84 €	4,34 €
De 631 à 880 €	22.18 €	13,83 €	10,40 €	5.15 €	4,52 €
De 881 à 1 300 €	25.07 €	15,70 €	11,43 €	5,48 €	4,84 €
De 1 301 à 1 950 €	25.59 €	16.21 €	11,94 €	5,99 €	5,35 €
Au-delà de 1 951 €	25,80 €	16.45 €	12.15 €	6,21 €	5,56 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixé à 4.00€ le quart d'heure.

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

► **Déduction participation aux stages de remise à niveau :**

Une déduction de 4.00€ sur le prix journalier sera faite pour les enfants participants aux stages de remise à niveau organisés par l'éducation nationale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

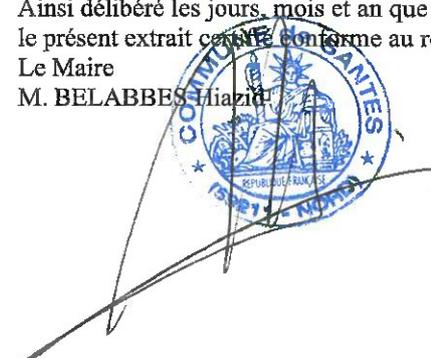
Approuve les tarifs ci-dessus à compter du 1er septembre 2023

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Conseil Municipal, le jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treizième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 7 avril 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil - Hôtel De Ville, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme HENNION Victoria par pouvoir à M. VANDEWEGHE Rémy, Mme RUYSSSEN Sylvie par pouvoir à M. DUVERT Jérôme

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-03 N° 17

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

REMUNERATION DES ANIMATEURS CLSH (Eté et petites vacances).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, 2ème alinéa et l'article 34;

Vu le décret n° 2066-1688 du 22 décembre 2066;

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009, article 11;

Vu la délibération n° 2019-06 n°5 du 13 juin 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, par délibération 2019-06 n°5 du 13 juin 2019 la rémunération des animateurs CLSH a été voté de la façon suivante :

Stagiaire	68 €/jour
Diplômé BAFA	72 €/jour
Directeur adjoint	85 €/jour
Directeur	90 €/jour

La nécessité de service impose de modifier la grille de rémunération de la façon suivante :

Animateur non-formé (sans la base BAFA)	65 €/jour
Stagiaire	68 €/jour
Diplômé BAFA	72 €/jour
Directeur adjoint	85 €/jour
Directeur	90 €/jour

Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte la grille de rémunération ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de VANDEWEGHE Rémy, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de DUVERT Jérôme, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 18 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 18 avril 2023

Publié le : 18 avril 2023